

LE PLAN DE RELANCE AUTOROUTIER AU NIVEAU NATIONAL

Les travaux sur cet ouvrage sont réalisés dans le cadre du plan de relance autoroutier. L'objectif de l'expérimentation réalisée est d'étudier les déplacements des animaux de part et d'autre de l'autoroute et ainsi de favoriser le brassage génétique des espèces.



**Les chiffres clés
VINCI Autoroutes
sur le réseau Cofiroute**

140 OPÉRATIONS

pour favoriser la mobilité au quotidien et renforcer l'insertion environnementale du réseau VINCI Autoroutes dans les territoires.

3 À 4 MOIS
de réalisation pour un ouvrage.

140 M€ HT
d'investissement financés à 100% par VINCI Autoroutes.

RETABLISSEMENT DE CONTINUITÉS ÉCOLOGIQUES
AMÉNAGEMENT D'UN PASSAGE SUPÉRIEUR
SUR A10



PS 132/41 - (VC) 4

**DÉVIATION DE LA VOIE COMMUNALE (VC) 4
DU 03/04/2018 AU 13/07/2018**



COMMUNES DE REUGNY ET MONNAIE



**TRAVAUX DU PASSAGE SUPÉRIEUR (PS) 132/41
SUR L'AUTOROUTE A10**

Contacts : 3605

(24h/24 et 7j/7 - service gratuit + prix d'un appel)
ou www.vinci-autoroutes.com

Réseau COFIROUTE

12, rue Louis Blériot - CS 30035
92506 Rueil-Malmaison CEDEX

La déviation de la route de Monnaie (VC 4)

Dans le cadre de l'opération de rétablissement des continuités écologiques sur l'autoroute A10, entre Monnaie et Reugny, des travaux au niveau du passage supérieur PS 132/41 sur la route de Monnaie (VC 4), passant au dessus de l'autoroute A10, vont être effectués.

Ces travaux nécessitent une intervention des engins de chantier sur l'ouvrage au niveau de la route de Monnaie (VC 4). L'opération consiste à réaménager le passage supérieur pour le rendre plus attractif pour la faune et permettre la création d'une continuité écologique de part et d'autre de l'autoroute.

Une déviation de la route de Monnaie (VC 4) est donc nécessaire et sera mise en place du 03/04/2018 au 13/07/2018 (dates prévisionnelles). L'itinéraire de déviation se fera par la route départementale (RD) 5.



Infos travaux

🚧 PÉRIODE DE DÉVIATION :

🚧 PONT VC 4 FERMÉ

🚧 DU 03/04/2018

🚧 AU 13/07/2018

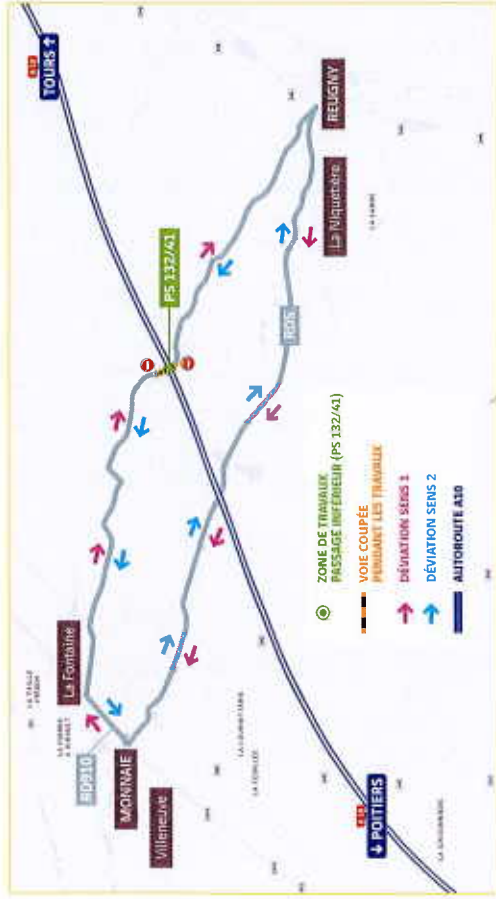


ITINÉRAIRE DE DÉVIATION :

PAR LA ROUTE DÉPARTEMENTALE



RD 5



POUR VOTRE SÉCURITÉ

À compter du 03/04/2018, nous vous invitons à respecter l'itinéraire de déviation indiqué sur la voirie concernée. Soyez vigilant aux abords du chantier en respectant les consignes de sécurité. VINCI Autoroutes vous remercie d'anticiper les périodes de déviation.

Passage supérieur aménagé

De nombreux ponts routiers franchissant l'autoroute permettent de rétablir la circulation entre des zones forestières ou agricoles.

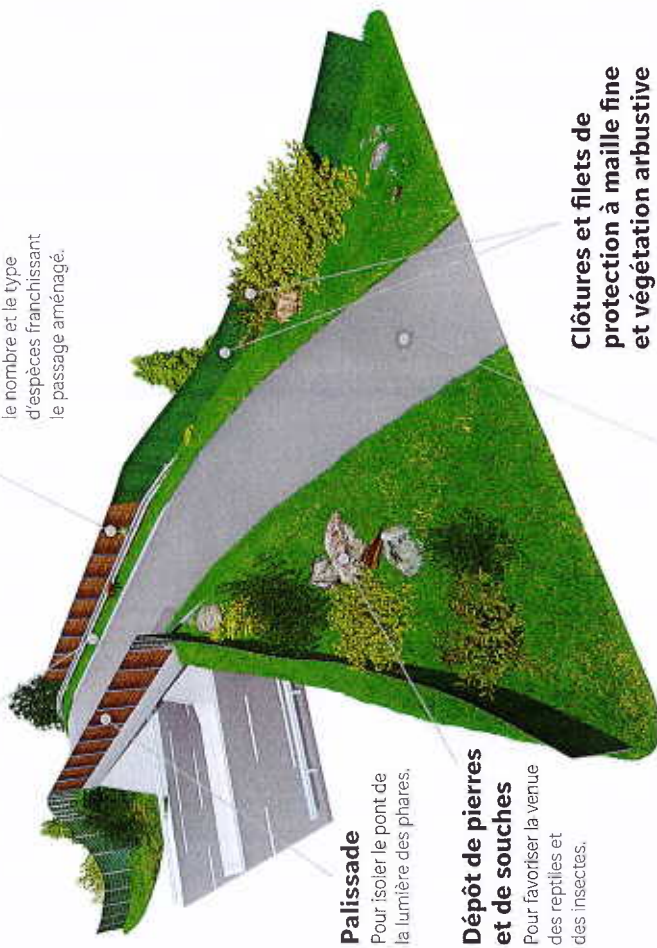
Ces ponts à très faible trafic deviennent de véritables lieux de passage pour la faune, après avoir réalisés quelques aménagements adaptés : mise en place de palissades, de bordures enherbées, de clôtures en entonnoir et dépôt de pierres et de souches. Ils sont alors qualifiés de ponts mixtes ; utiles à l'homme et à la faune.

Bordure enherbée

Pour rendre le passage plus attractif pour la faune.

Appareil photo à déclenchement automatique

Pour comptabiliser le nombre et le type d'espèces franchissant le passage aménagé.



Palissade

Pour isoler le pont de la lumière des phares,

Dépôt de pierres et de souches

Pour favoriser la venue des reptiles et des insectes.

Clôtures et filets de protection à maille fine et végétation arbustive

Pour guider la faune vers le passage.

Ouverture en entonnoir

Pour guider la faune vers le pont.